Septembre-octobre 2015 • 1,50 €

RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA

LE MONDE DES Artisans

ÉDITION CHAMPAGNE-ARDENNE

MARNE

ÉVÉNEMENT

Le contrat de redynamisation du site de défense

CHÂLONS EN CHAMPAGNE - VATRY - STE MENEHOULD

PAGE 4

Bimestriel n°108

OFFRE DE FORMATIONS 2016 ! P.21

ACTUALITÉS

Énergie : fin des tarifs réglementés P. 7

EN RÉGION

Foire de Châlons en-Champagne 2015 : grande mobilisation ! P. 8

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Marne

LES
PROVOCATIONS
TOYOTA BUSINESS PLUS

LES
PROVOCATIONS
TOYOTA BUSINESS PLUS

Nouveau Toyota PROACE

L'utilitaire le mieux outillé pour les professionnels du bâtiment

À PARTIR DE

129 € HT*

PAR MOIS

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT SUR 60 MOIS

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 Octobre 2015

TOYOTA HILUX

C'est le moment de vous adosser à un partenaire solide !

A PARTIR DE

14 890 € HT

- 2 motorisations diesel : 2,5L 144 ch ou 3L 171 ch*.
- Transmission 2WD ou 4WD*.
- 4 versions : CHÂSSIS cabine, SIMPLE cabine, XTRA cabine, DOUBLE cabine.
- 4 niveaux de finition : Base, LeCap, Légende, Invincible.
- Capacité de remorquage : jusqu'à 2 800 kg*.
- Charge : jusqu'à 1050 kg**.

REY S.A.S.
ZAC du Mont Michaud
ST MEMMIE/CHÂLONS
Tél. : 03 26 70 41 13

T.T.R. automobiles
ZAC Val de Champagne
EPERNAY
Tél. : 03 26 56 93 30

Cité de l'Automobile - ZAC La Croix Blandin
REIMS
Tél. : 03 26 09 42 42

TOYOTA REIMS, CHALONS & EPERNAY, 3 professionnels à l'écoute des professionnels

Votre Proace 90D-4D L1H1 à partir de 129€ HT/mois[1] après un premier loyer de 4 000 € HT

*Location avec option d'achat composée d'un premier loyer majoré de 4 000 € HT suivi de 59 loyers de 128,73€ HT valable pour un Proace 90D-4D L1H1 au prix remisé de 13 350€ HT (par référence au tarif conseillé n° 1113 au 01/09/2015). Option d'achat finale de 3 700€ HT. Coût total en cas d'acquisition au terme du contrat de 15 311€ HT, hors assurances et maintenance facultatives. Offre réservée aux professionnels valable chez les distributeurs Toyota participant à l'opération et portant sur le tarif en vigueur au jour de la souscription du contrat du 01/09/2015 au 31/10/2015. Sous réserve d'acceptation par TOYOTA France FINANCEMENT – 36 Bd de la République – 92 423 VAUCRESSON, R.C.S 412 653 180 - n°ORIAS 07 005 419 consultable sur www.orias.fr

TOYOTA

Consommation L/100 km (normes CE) : cycle urbain/extra-urbain/mixte de **8.7/6.5/7.3 à 10.9/7.3/8.6.**
Emission de CO_2 (Normes CE) : cycle mixte de **192 à 227** g/km (E à F).

(1) Prix HT conseillé selon référence au tarif 1113 du 01/09/2015 pour la commande d'un Hilux SIMPLE Cabine neuf 2,5 l D-4D 2WD déduction faite d'une remise de 16 %.
Modèle présenté : Hilux XTRA Cabine Légende 2,5 l D-4D (avec peinture métallisée à 541,67 € HT) à **21 212 €**[HT]. Offre réservée aux professionnels, non cumulable avec toute autre offre, valable pour toute commande passée entre le 01/09/2015 et le 31/10/2015 chez les concessionnaires Toyota participants.

*Selon version et finition. ** Pour le modèle Châssis Cabine 2WD.

Toyota Business Plus

SOMMAIRE

ÉVÉNEMENT 4

Le contrat de redynamisation du site de défense

ACTUALITÉS | 6

| 69e Foire de Châlons-en-Champagne
| Les Noëls de l'Art 2015
| Énergie : fin des tarifs réglementés

INITIATIVES RÉGION | 8

| Zoom sur la Foire de Châlons 2015 (Lire P. 8-9/12-13)

PRATIQUE | 18

| Apprentissage : quelles aides à l'embauche à la rentrée 2015 ?
| Transmettre votre entreprise : la CMA vous accompagne !
| Découvrez notre offre de formations 2016 !
| Contre l'uberisation « sauvage » de l'économie

REGARDS | 26

| Prestige : Christophe Roussel, pâtissier et chocolatier
| Opinion : Anne-Marie Boutin, fondatrice et présidente de l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI)

ÉDITO

La fin de l'année est souvent synonyme de bilan. S'agissant de l'activité formation, la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne enregistre un bon cru 2015, au regard du nombre de stagiaires ayant suivi les formations qu'elle propose.

Ainsi, c'est plus de 640 stagiaires qui auront participé d'ici la fin de l'année aux stages de formation continue ou qualifiants, soit plus de 20100 heures de formation.

Ces formations qui s'adressent aux chefs d'entreprise, aux conjoints collaborateurs mais également aux salariés des métiers comme des autres, s'articulent sur les thématiques suivantes : bureautique, internet, comptabilité/gestion, développement commercial, ressources humaines, langues, capacité taxi, stages techniques fleuristes, formation qualifiante (BM, BTM, etc).

Les élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne souhaitent élargir l'offre de formations et rendre celle-ci d'avantage accessible aux salariés du secteur des métiers et des PME-PMI. Nous vous invitons donc à transmettre cette information auprès de vos salariés désireux de développer leurs connaissances transversales.

Ce développement de la formation doit s'appuyer sur les outils mis en place par l'État dont le Compte personnel de formation (CPF), anciennement DIF.

Ce CPF est une nouvelle modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser le parcours professionnel.

Les formations éligibles au CPF sont : l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences ainsi que l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le service formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne se tient à votre disposition pour vous aider à développer vos compétences dans les domaines énoncés ci-dessus. Retrouvez également le détail de notre catalogue formation au sein de ce magazine en page 21 ou en consultant notre site **internet www.cm-reims.fr**

Francis Delettre,
Responsable du Pôle Formation

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 9, 12-13, et 20 à 21 pour les abonnés de la Marne.

Le Monde des artisans n°108 – Septembre-Octobre 2015 – Édition de la Marne – Président du comité de rédaction des pages locales : Michel Boulant – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne – Éditeur délégué : Stéphane Schmitt – Rédaction : ATC, port. : 06 82 90 82 24, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro : Barbara Colas, Marjolaine Desmartin, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Mélanie Kochert, Delphine Payan Sompayrac, Samoraya Wilson – Secrétariat de rédaction : M. Anthony, J. Clessienne, J. Neisse – Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Publicité nationale : Directeur commercial Mathieu Tournier, Tél. 01 40 05 23 10, fax 01 40 05 23 24, e-mail : m.tournier@groupe-atc.com – Publicités départementales sud-ouest : Thierry (Tél. 06 22 69 30 22) et Cédric Jonquières (Tél. 06 10 34 81 33), fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr – Photographies : Laurent Theeten, responsable image – Crédit photos pages locales : CMA51 – Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter – Conception éditoriale et graphique : TEMA|presse, Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication : Pixel image, I. Marlin, J.-M. Tappert, Tél. 03 87 69 18 18 – Éditeur : ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 – Directeur de la publication : François Grandidier – N° commission paritaire : 0316 T 86957 – ISSN : 1271-3074 – Dépôt légal : septembre 2015 – Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

PEFC 10-31-1260

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE A ANNONCÉ LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2014 LES DISSOLUTIONS DU 1ER RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE LA MARINE (RAMA), DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA 1RE BRIGADE MÉCANISÉE (BM) ET DE SA COMPAGNIE DE COMMANDEMENT ET DES TRANSMISSIONS, SITUÉS SUR LA COMMUNE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, ENTRAÎNANT LA SUPPRESSION DE 1 003 POSTES MILITAIRES.

Contrat de redynamisation du site de défense

Dans ce cadre, l'État accompagne la redynamisation du territoire en élaborant un Contrat de redynamisation du site de défense (CRSD), en partenariat avec les collectivités principalement impactées (ville et Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, Conseil départemental de la Marne, Conseil régional de Champagne-Ardenne), ainsi que les chambres consulaires.
Voici les premières actions concrètes qui sont entrées en vigueur le 31 mai 2015.

DES EXONÉRATIONS FISCALES ET SOCIALES POUR LA CRÉATION D'ACTIVITÉS NOUVELLES

QUEL EST LE CONTENU DE CETTE MESURE ?

Les entreprises qui créent une activité sur la zone d'emploi de Châlons-en-Champagne entre le 31 mai 2015 et le 30 mai 2018 peuvent bénéficier :

- d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu) pendant 5 ans, puis l'exonération est dégressive pendant deux ans ;
- d'une exonération de cotisations patronales d'assurances sociales (maladie-maternité, invalidité-décès, vieillesse) et d'allocations familiales, totale pour une rémunération inférieure à 1,4 Smic et dégressive pour les rémunérations allant de 1,4 à 2,4 Smic ;
- d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et de taxe foncière sur les propriétés bâties (sous réserve d'une délibération prise en ce sens par les collectivités du territoire d'implantation).

PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les entreprises remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- situées sur le périmètre de la zone d'emploi de Châlons-en-Champagne (voir ci-dessous) ;
- correspondant à une création d'acti-

vité de nature industrielle, commerciale ou artisanale, de location d'immeubles à usage industriel ou commercial munis de leur équipement, ou les activités non commerciales dès lors qu'elles sont exercées sous forme d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés.
La reprise d'entreprise peut donner droit à tout ou partie des exonérations. Le recours à un rescrit (analyse de l'éligibilité a priori, document opposable) auprès des services sociaux (Urssaf) ou fiscaux (DDFIP) est encouragé. Par ailleurs, les exonérations sont soumises au respect de la réglementation européenne en vigueur sur les aides aux entreprises.

UN SOUTIEN FINANCIER (SUBVENTION) AUX PROJETS DE CRÉATION D'ACTIVITÉ, DE DÉVELOPPEMENT OU DE DIVERSIFICATION D'ENTREPRISES EXISTANTES

QUEL EST LE CONTENU DE CETTE MESURE?

Le dispositif permet d'intervenir sous forme :

- d'aides à la création d'emploi en Contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein (hors transfert),
- au maintien de l'emploi, dans des conditions particulières : reprise d'activité, investissements pour sauvegarder la viabilité de l'entreprise,
- d'aides à l'investissement,
- d'aides au conseil et à la formation.

Un comité de sélection détermine l'éligibilité du projet et fixe le niveau de l'aide accordée à l'entreprise.

- En matière d'aide à la création d'emploi, le montant maximum attribué est de 10 000 € par CDI créé à temps plein, sous réserve de pérennisation des emplois créés pendant une durée minimale de trois ans.
- En matière d'aide au maintien de l'emploi, le montant maximal attribué est de 5 000 € par emploi en CDI.
- L'intervention doit respecter le taux d'intervention maximal précisé par la réglementation nationale et communautaire applicable.

PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Cette mesure s'applique aux entreprises implantées sur la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

SOUTENIR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS PRÉSENTS SUR LA COMMUNE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

QUEL EST LE CONTENU DE CETTE MESURE ?

Les entreprises dont les établissements remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- être situé sur le périmètre de la commune ;
- relever d'une entreprise de taille modeste (qui emploie strictement moins de 10 salariés et qui réalise un chiffre d'affaires annuel ou un total du bilan annuel inférieur ou égal à 2 millions d'euros)
- exercer à titre principal une activité commerciale ou artisanale, peuvent bénéficier d'un crédit d›impôt, égal à 750 € par salarié employé depuis au moins un an au 1er janvier de 2015 dans l'établissement au titre duquel le crédit d'impôt est demandé.

Ce crédit d'impôt peut être obtenu pendant une durée de trois ans, pour les années 2015, 2016 et 2017.

DÉMARCHES

Afin d'obtenir le crédit d'impôt, il suffit de transmettre au service des impôts des entreprises la déclaration de cotisation foncière des entreprises (CFE) (1447-M-SD) ou a minima une déclaration libre indiquant le nombre de salariés présents depuis au moins un an dans l'entreprise au 1er janvier de l'année, en tenant compte des temps partiels.
Cette déclaration est à transmettre au service des impôts des entreprises (SIE) de Châlons-en-Champagne.

LE PRÊT DÉPARTEMENTAL À L'INVESTISSEMENT

Parmi les soutiens financiers aux entreprises qui investissent (Orac, Fisac, Plateforme d'initiative…), le prêt départemental à l'investissement s'inscrit comme une aide efficace, rapide et simple à mettre en œuvre.

Si vous avez pour projet l'achat d'un outil de production, d'un véhicule ou encore de matériel informatique, le Conseil général peut vous accorder une aide représentant 20, 30 voire 40 % du montant de votre investissement.

Il s'agit d'une aide à la trésorerie sous forme de **prêt sans intérêt**, remboursable en 5 ans avec un **différé d'un an** pour le premier remboursement.

La demande de prêt doit être déposée impérativement **avant** la réalisation de votre investissement.

Si vous avez un projet ou si vous souhaitez obtenir toute information complémentaire sur ce prêt départemental, contactez notre Espace Relation Client au 03 26 40 64 94 ou en consultant notre site. Vous pouvez télécharger le dossier sur : **www.cm-reims.fr** (rubrique ADI)

69e Foire de Châlons-en-Champagne

Cette année, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Champagne-Ardenne, en partenariat avec le CFA Interpro et le CFA du BTP, a mis en place un chapiteau de 600m² afin de réunir ces 3 organismes au sein du « Village des Métiers et des Formations ».

Ce village a eu pour objectif de promouvoir les métiers et les formations dans l'artisanat auprès du grand public et notamment les jeunes.
Pour cela, des démonstrations effectuées par les jeunes des CFA ainsi que des animations réalisées par des Artisans ont permis aux visiteurs de la foire de découvrir les métiers de l'artisanat et de se renseigner sur les formations liées à ces métiers.

La CMA de la Marne a, pour sa part, organisé 2 journées sur les thématiques de la mode et de la musique.

LE 31 AOÛT 2015 : L'ARTISANAT FAIT SON SHOW !

L'organisation d'un défilé de mode a permis au grand public d'assister à la

préparation en coiffure et maquillage des modèles par les apprentis du CFA de Châlons et de Charleville ainsi que de découvrir les créations de nos créatrices de mode locales : Marie Alice Lemaire, Stéphanie Batteux, Manon Bouillon et Aurélie Penet.
Cet événement a également fait l'objet d'un concours récompensant la meilleure coiffure et le meilleur maquillage réalisé par les apprentis avec une remise de prix effectuée par les trois présidents de région Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace !

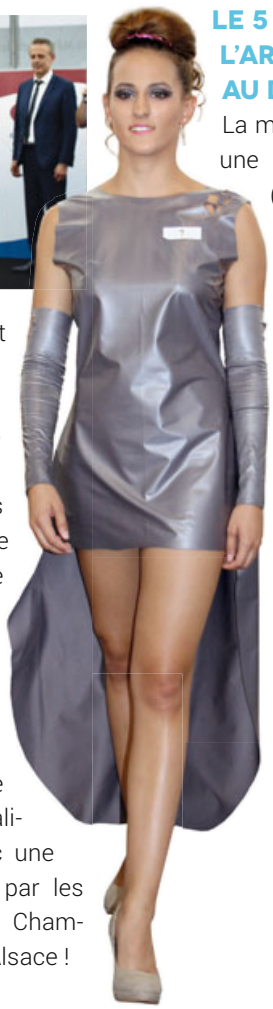

LE 5 SEPTEMBRE 2015 : L'ARTISANAT SE MET AU DIAPASON !

La musique était à l'honneur avec une exposition d'instruments (pianos, guitares, accordéons, violons) orchestrée par quatre luthiers : Jorge Da Cruz, Karl Matuszewski, Mariela Piette, Thibault Lecherf. L'après-midi, quatre mini-concerts se sont déroulés afin de permettre au public d'écouter les instruments réalisés ou réparés par nos artisans luthiers.

LE PROGRAMME « ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT » VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS D'INVESTISSEMENT

L'action « Entreprises et environnement » est portée depuis 2006 par la Cnams pour aider les chefs d'entreprise à intégrer la gestion de l'environnement dans leur activité. Les chargés de mission vous accompagnent dans l'élaboration de vos projets de mise en conformité, d'achat de matériels, de transfert de site ou d'études environnementales. À ce jour, le programme « Entreprises et environnement » a déposé plus de 85 dossiers de demande d'aides financières pour le compte des entreprises artisanales. Depuis le début de l'année 2015, la moyenne des investissements par entreprise ayant bénéficié de l'accompagnement de la Cnams s'élève à 46 000 € pour une aide de 19 000 €, soit un taux de 41% de subvention. Agences de l'eau, Carsat, Orac, Conseil régional... il existe certainement un dispositif de subvention pour votre projet. Les chargés de mission de la Cnams vous aident à structurer votre projet lié à l'environnement. Ils vous orienteront vers les solutions les plus adaptées à votre activité tout en veillant à respecter les réglementations auxquelles votre entreprise peut être soumise. Enfin, ils vous proposeront des dispositifs de subventions facilitant la mise en place de votre projet.

i | **CNAMS – « Entreprises et environnement », Nicolas Rassel et Grégory Prevot - 37 rue des capucins – 51100 Reims**
Tél : 03 26 47 22 55 - contact@mcas-ca.com

MARNE

Les Noëls de l'Art 2015

Vous êtes artisan d'art dans la Marne, le concours « Les Noëls de l'Art » vous est consacré.

INSCRIPTION AU CONCOURS « LES NOËLS DE L'ART »

Le concours « Les Noëls de l'Art » s'adresse aux professionnels des métiers d'art de notre région. Cette année, il leur est proposé de réaliser une œuvre sur le thème « Contes de Noël ». Cette œuvre unique et spécialement conçue pour ce concours mettra en avant leur savoir-faire en alliant créativité et originalité sur le thème imposé. **Les œuvres concourant aux Noëls de l'Art sont exposées du 20 novembre 2014 au 3 janvier 2016 dans un lieu emblématique de Reims.**

Les œuvres les plus émérites seront récompensées par un jury composé des partenaires de l'opération. Ainsi, ce sont près de 6 500 € qui seront attribués via :

- le prix Ville de Reims,
- le prix de la CMA de la Marne,
- le prix du RSI Champagne-Ardenne,
- le prix de la Banque Populaire Lorraine Champagne,
- le prix « Jeune Talent » du Conseil Régional de Champagne-Ardenne dédié aux artisans de moins de 30 ans (nés après le 25/10/1985).

Si vous souhaitez participer à l'édition 2015 du concours des « Noëls de l'Art », téléchargez un dossier de candidature et le règlement du concours sur le site internet http://www.reims.fr/economie-emploi/commerce-et-artisanat/les-noels-de-lart

Vous avez jusqu'au 23 octobre 2015 pour remettre votre œuvre et votre dossier d'inscription complété, à l'adresse suivante : Direction du Développement Économique, 5 rue des Marmouzets, 51100 Reims ou par courrier (cachet de la poste faisant foi).

i | **Renseignements complémentaires : 03 26 77 87 50**

LE VILLAGE DES ARTISANS D'ART

Les Vitrines de Reims organisent, du vendredi 20 novembre au dimanche 27 décembre 2015, un village constitué de chalets qui seront situés rue Rockefeller, devant la cathédrale de Reims. Équivalent au Village de Noël situé sur la place d'Erlon à Reims mais spécialisé sur l'artisanat d'art, ce village permet ainsi aux artisans d'art d'exposer leur travail et de réaliser du chiffre d'affaires auprès du grand public qui vient nombreux en centre-ville de Reims pour les fêtes de fin d'année. Si vous êtes intéressé(e) pour exposer au sein du village des Artisans d'Art, vous devez vous inscrire avant le 20 octobre 2015 (le nombre de places étant limité) en prenant contact avec les Vitrines de Reims.

i | **contact : 03 26 47 88 50 ou par mail contact@vitrinesdereims.com**

ÉNERGIE

Fin des tarifs réglementés

Afin d'être en conformité avec le droit européen, l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence entraîne l'arrêt au 31 décembre 2015 de certains tarifs réglementés proposés par les fournisseurs historiques. Les entreprises concernées doivent se conformer à la réglementation.

Vous êtes concerné par cette réglementation, si :

- **L'électricité** : la puissance souscrite est supérieure à 36kVA.
- **Le gaz** : la consommation est supérieure à 30 000 kWh par an.

Les entreprises, dont la consommation de gaz ou la puissance d'électricité souscrite est inférieure à celle fixée par la loi, ont toute fois la possibilité de changer de fournisseur d'énergie. Dernier rappel 3 mois avant la fin des tarifs réglementés pour les consommateurs concernés ! Au 1er octobre 2015, vous avez reçu le 3e et dernier courrier de rappel d'information sur la fin des tarifs réglementés de la part de votre fournisseur historique avec l'en-tête des ministères de l'Énergie et de l'Économie.

VOUS ÊTES PEUT-ÊTRE CONCERNÉ !

La plupart des professions citées ci-dessous sont concernées par la fin des tarifs réglementés pour l'électricité et/ou le gaz : • **Boulangeries :** Four électrique ou gaz, groupes froids, éclairage, chauffage, climatisation... • **Métiers de bouche :** Four, cuisine, groupes froids, éclairage, chauffage, climatisation... • **Garagistes :** Cabine de peinture, chauffage atelier au gaz, air comprimé, éclairage... Menuiseries, imprimeries, laveries, et autres métiers consommateurs d'énergie, vous pouvez également être concernés !

QUE FAIRE ?

Si votre entreprise est concernée, vous avez l'obligation de choisir un nouveau contrat en offre de marché avec le fournisseur d'électricité ou de gaz de votre choix avant le 31 décembre 2015. Un contrat en offre de marché signifie que les prix sont librement fixés par les fournisseurs sans intervention des pouvoirs publics.

ANTICIPEZ VOTRE CHANGEMENT DE CONTRAT D'ÉNERGIE !

Pour vous aider dans vos démarches de changement de contrat, vous pouvez bénéficier d'une **visite énergie gratuite**, proposée par votre chambre de métier, via l'opération Économies d'Énergie et Artisanat. La chargée de mission dédiée à ce programme se déplace dans votre entreprise pour faire le point sur vos contrats d'énergie et vos consommations. À cette occasion, elle vous conseillera sur les actions prioritaires pour réaliser des économies d'énergie dans votre entreprise.

Vous souhaitez obtenir une visite énergie gratuite ? Contactez votre chambre de métier, ou directement la chargée de mission régionale :

i | **Mme Florine Delanoe au 03 26 40 22 23 ou crm.ca.fdelanoe@orange.fr**
Pour plus d'informations, consultez les sites internet www.cre.fr et www.energie-info.fr

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen de développement régional.

MOT DU PRÉSIDENT DETREZ

FOIRE DE CHÂLONS 2015 La force d'un réseau, la mobilisation de ses acteurs !

Durant 11 jours, du 28 août au 7 septembre, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat de Champagne-Ardenne, associé aux CFA BTP et Interpro régionaux, a fait découvrir au grand public de la seconde Foire de France la richesse de son offre de services, ses 250 métiers et 750 formations sous un grand chapiteau de 600 m², nommé le "Village des métiers et des formations". Plusieurs moments forts ont rythmé la vie de ce village : l'inauguration en grande pompe par le premier ministre, Manuel Valls, les "Rencontres Économiques de Champagne-Ardenne" qui ont réuni plus de 300 décideurs politiques et économiques autour des têtes de liste "Grand Est" des élections régionales, un défilé de mode avec des remises de prix par trois présidents de région ou l'enregistrement en direct de l'émission « Passionnément artisans » sur deux thèmes importants pour l'artisanat : les marchés publics et l'apprentissage et quotidiennement, des démonstrations du savoir-faire artisanal par des apprentis des CFA BTP et Interpro de Champagne-Ardenne. Le « Village des métiers et des formations » a représenté onze jours de débats, d'échanges, de promotion et de valorisation de l'artisanat grâce à une action coordonnée des équipes de la CRMA Champagne-Ardenne et de la CMA de la Marne que je remercie. Rendez-vous en 2016 !

ZOOM SUR

Foire de Châlons 2015

Inauguration officielle du « Village des métiers et des formations » en présence du Premier ministre Manuel Valls, de Bernard Detrez, président de la CRMA Champagne-Ardenne, Alain Griset, président de l'APCMA, Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et de Bernard Stalter, président de la Chambre de métiers d'Alsace.

De gauche à droite : Bernard Stalter, président de la Chambre de métiers d'Alsace ; Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et Alain Griset, président de l'APCMA.

Visite de Philippe Richert, président de la région Alsace.

UN VILLAGE ENTIÈREMENT DÉDIÉ AUX MÉTIERS ET À LA FORMATION

Alternance, apprentissage, métiers de l'artisanat… pour la première fois, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat s'est associée à la CMA51 et aux CFA Interpro et du BTP de la région pour offrir au public un espace unique dédié aux métiers et aux formations de l'artisanat !

C'est sous un grand chapiteau de 600 m², installé à l'entrée de la foire, que des artisans, des formateurs des CFA, des apprentis et des collaborateurs des Chambres de métiers de la région se sont relayés du 28 août au 7 septembre pour proposer au public des animations et des démonstrations dans le but de promouvoir les métiers de l'artisanat : coiffeurs, fleuristes, bouchers, charcutiers, cuisiniers, boulangers, pâtissiers, charpentiers, peintres, canalisateurs, électrotechniciens, maçons, etc.

LE « VILLAGE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS » INAUGURÉ PAR LE PREMIER MINISTRE

Lors de l'inauguration officielle du « Village des métiers et des formations », Bernard Detrez, président de la CRMA Champagne-Ardenne, accompagné d'Alain Griset, président de l'APCMA (Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat), de Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et de Bernard Stalter, président de la Chambre de métiers d'Alsace, a guidé le premier ministre sur l'ensemble des espaces du village qui

Philippe Richert, président de la région Alsace, Marion Tinet, lauréate coiffure, Chloé Bourgeoisat, Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et Bernard Stalter, président national Unec.

Jean-Paul Bachy, président de la région Champagne-Ardenne, Jean-Pierre Masseret, président de la région Lorraine, Chloé Gontier, lauréate esthétique, Renée Hasel, présidente Champagne-Ardenne de la CNAIB, Chloé Bourgeoisat et Michel Boulant, président de la CMA de la Marne.

présentait pour l'occasion des métiers qui innovent. Manuel Valls a été particulièrement intéressé par l'entreprise marnaise **3D Morphoz**, spécialisée dans l'impression en 3D, ainsi que par les démonstrations de jeunes apprentis du CFA du BTP.

DES JOURNÉES À THÈME POUR PROMOUVOIR L'ARTISANAT

Chaque jour, la CRMA, en étroite collaboration avec la CMA de la Marne, a offert au public des animations diverses et variées avec la participation d'artisans venus de tous les secteurs d'activité.

Elle en a également profité pour présenter au public quelques-unes de ses actions (GPEC - Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et économies d'énergie & artisanat) et organiser une réunion d'information sur les nouvelles dispositions du régime micro-social.

Ainsi, le mercredi 2 septembre a été consacré à l'**information sur l'apprentissage et les formations**. Les conseillers des Centres d'aides à la décision (CAD) des CMA ont renseigné sur les 250 métiers et les 750 formations et ont proposé une soixantaine d'offres en apprentissage.

Une « Artimobile », voiture customisée et équipée de cinq bornes interactives, avait été spécialement installée au centre du Village pour renseigner de façon ludique sur les différentes filières de l'artisanat.

UNE REMISE DE PRIX INÉDITE !

Les heureuses lauréates du concours ont eu l'honneur de recevoir leur prix des mains des présidents des conseils régionaux d'Alsace (Philipe Richert), de Lorraine (Jean-Pierre Masseret) et de Champagne-Ardenne (Jean-Paul Bachy) ainsi que du président national de l'Unec (Bernard Stalter), de la présidente de la CNAIB Champagne-Ardenne (Renée Hasel) et du président de la CMA de la Marne (Michel Boulant).

Suite de cet article page 12

COMMUNICATION

L'atout APPRENTISSAGE

Lancée par le ministère du Travail, une campagne d'information présente les avantages de l'apprentissage et les aides à l'embauche disponibles.

L'AIDE TPE JEUNE APPRENTI POUR UNE FORMATION À COÛT ZÉRO LA 1ÈRE ANNÉE
PLUS DE 80% DES CHEFS D'ENTREPRISE QUI ONT TESTÉ L'APPRENTISSAGE POURRAIENT VOUS LE RECOMMANDER
© DR

Presse écrite, TV, radio, réseaux sociaux… la nouvelle campagne de communication de l'apprentissage s'affiche avec un message fort, « L'apprentissage, c'est votre avenir », pour répondre aux questions que se posent les chefs d'entreprise sur cette voie de formation souvent qualifiée de « voie royale ». Embaucher un apprenti offre l'avantage de former des jeunes à ses méthodes de travail ainsi qu'à sa culture d'entreprise et, par la suite, d'avoir des collaborateurs immédiatement opérationnels. L'apprentissage présente aussi l'intérêt de pouvoir transmettre sereinement son entreprise à une personne de confiance.

Des aides financières

Exonération de cotisations sociales, crédit d'impôt, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire font partie des **aides financières cumulables accordées pour l'embauche d'un apprenti**. L'Agefiph propose également un soutien complémentaire pour le recrutement d'une personne handicapée, quel que soit son âge. D'autres dispositifs sont exclusivement réservés aux entreprises de moins de 11 salariés : l'aide « TPE jeune apprenti », qui équivaut à un forfait de 4 400 € la première année sous réserve d'embauche d'un apprenti mineur à la date de conclusion du contrat, et la prime à l'apprentissage (1 000 € minimum par année de formation versés par les Régions).

Un accompagnement de proximité

Votre CMA peut vous aider à mieux cibler vos recherches, vous permettre d'entrer en contact avec des jeunes candidats à l'apprentissage, vous conseiller pour réussir votre recrutement et vous accompagner pendant toute la durée du contrat. Après signature, le contrat doit être visé par le CFA et enregistré par votre CMA. Plus d'infos sur le portail de l'alternance (adresse ci-dessous).

i **www.alternance.emploi.gouv.fr**
Pour contacter votre CMA et bénéficier d'un accompagnement de proximité : www.artisanat.fr

ISO

Labellisé « Pôle d'innovation artisanat et petites entreprises », le Pôle ATEN de la CRMA de Basse-Normandie est spécialisé dans les technologies numériques. Il contribue actuellement aux groupes de travail mis en place par l'Afnor pour préparer les futures normes internationales (ISO) sur le management de l'innovation. Une participation de bon augure qui devrait permettre de sensibiliser les membres des comités de normalisation aux attentes et contraintes des artisans pour aboutir à des textes compatibles avec la réalité des TPE. **www.pole-aten.fr**

RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Vers un soutien renforcé aux petites entreprises

Aujourd'hui synonyme de complexité et d'entraves pour les petites entreprises, le droit de la commande publique sera réordonné à la faveur de la transposition de trois directives européennes. Le Gouvernement a engagé une refonte profonde qui passe par la réécriture, d'ici début 2016, de l'ensemble de la réglementation pour permettre l'établissement d'un véritable Code de la commande publique. Parmi les axes de travail annoncés figure le soutien aux petites entreprises pour leur permettre d'accéder plus facilement à la commande publique (l'exigence de chiffre d'affaires ne peut plus dépasser 2 fois la valeur estimée du marché, l'allotissement – découpage des marchés en lots accessibles aux PME – devient la règle, les contrats de partenariat devront comporter une part réservée aux PME), et plus encore lorsqu'elles sont exemplaires sur le plan social, environnemental ou en termes d'innovation.

© ILLUSTREZ-VOUS

i **www.economie.gouv.fr/reforme-de-la-commande-publique**

MODES DE PAIEMENT

Pensez CB !

Mode de règlement préféré des Français, la carte bancaire assure un paiement garanti et sécurisé. La Fédération française des banques vient d'éditer un mini-guide entrepreneurs intitulé « Proposer le paiement par carte à mes clients ».

Simple et rapide, la carte bancaire (CB) est le 2e moyen de paiement le plus souvent utilisé pour les achats du quotidien dans les petits commerces. Selon une enquête de l'institut CSA, 61 % des personnes interrogées souhaitent avoir la possibilité d'utiliser davantage leur CB. Au-delà de cette préférence affichée par les clients, la CB permet un paiement sécurisé des produits et prestations en évitant les risques de rejet de chèque, de faux billets ou de vol, tout en assurant un encaissement rapide des recettes par télécollecte. Les banques proposent des équipements en fonction des activités offrant ainsi la possibilité d'un encaissement sur le point de vente, en déplacement (coiffeur à domicile, marchand ambulant…) ou à distance. Il est possible de fixer un montant minimum en dessous duquel le paiement par carte sera refusé. Le paiement sans contact, c'est-à-dire sans saisie du code confidentiel, réduit la durée de la transaction tout en donnant à l'entreprise une image de modernité et d'innovation. Pour les commerçants, les frais liés à l'acceptation de la CB seront significativement baissés d'ici le 1er novembre 2015.

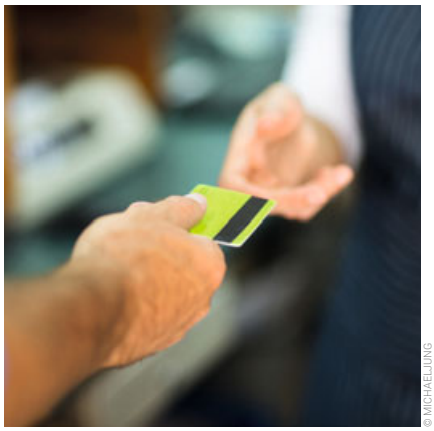

© MICHAELJUNG

i Mini-guide bancaire « Proposer le paiement par carte à mes clients » disponible sur : www.lesclesdelabanque.com

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR D'UN COLLOQUE

Parce que la lutte contre le dérèglement climatique doit surtout constituer une opportunité de créations d'emplois et d'activité, d'invention de nouveaux modes de production et de consommation, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) accueille le 29 septembre un colloque européen sur le rôle des TPE-PME dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce rendez-vous sera l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les décideurs nationaux et européens sur les thématiques : « Penser petit (et vert) d'abord : passer de la contrainte à l'opportunité » et « Enjeux globaux, ancrage local : l'agilité des entreprises de l'économie de proximité ». Un programme qui s'inscrit pleinement dans l'agenda des solutions de la COP21 (Conférence sur le climat) programmée à Paris fin 2015.

INSCRIPTIONS : europe@apcma.fr

ARTISANS ÉCO-CITOYENS

Pour sensibiliser les artisans en activité, leurs collaborateurs, les jeunes et les enseignants en CAP/BEP à la protection de l'environnement, l'Arel (Agence régionale de l'environnement en Lorraine) et la CMA de Meurthe-et-Moselle ont développé le site www.ecomet.fr. Au-delà d'une sensibilisation globale sur l'impact de nos activités quotidiennes, ce site Internet décline pour chaque métier trois thématiques (impacts environnementaux, produits dangereux, solutions et réglementations à connaître), propose un jeu et des rubriques dédiées aux artisans : comprendre les attentes de la collectivité, investir dans du matériel ou des locaux, devis, factures et appels d'offres, contacts utiles ainsi que limiter les impacts environnementaux de vos chantiers pour les professionnels du bâtiment. Les métiers de l'automobile, du bâtiment et de la production, ceux de bouche ainsi que la coiffure et les travaux paysagers sont ainsi passés au crible pour faire des artisans les premiers éco-citoyens de France.

i www.ecomet.fr

FOIRE DE CHÂLONS 2015

Le samedi 5 septembre, des **artisans des métiers de la musique** ont présenté leur métier de facteur de piano (Karl Matusewski), luthier en violons-violoncelles (Mariela Piette), facteur d'accordéon (Jorge Da Cruz) et luthier en guitares (Thibault Lecherf). Ces 4 artisans, passionnés de musique, ont donné des mini-concerts pour le plus grand bonheur des visiteurs.

UN DÉFILÉ DE MODE MADE IN CHAMPAGNE-ARDENNE !

Le lundi 31 août, la CMA de la Marne, en partenariat avec l'Unec (Union nationale des entreprises de coiffure), la CNAIB (Confédération nationale artisanale des instituts de beauté), les CFA Interpro de Châlons-en-Champagne et de Charleville-Mézières et MAAF Assurances, a offert au nombreux public venu pour l'occasion un magnifique **défilé de mode**. 4 créatrices de mode de la région : Manon Bouillon, Marie-Alice Lemaire, Stéphanie Batteux et Aurélie Penet ont présenté leurs dernières créations. Les coiffures et les maquillages ont été réalisés par les apprenties des CFA.

Les 12 mannequins ont été notés par un jury de professionnels qui ont décerné le 1er prix couture à Stéphanie Batteux, le 2e à Manon Bouillon et le 3e à Stéphanie Batteux.

L'ÉVÉNEMENT DE LA RENTRÉE ÉCONOMIQUE

« Quels projets économiques pour le territoire champardennais dans la future grande région ? » Telle est la question qui a été posée aux quatre candidats potentiels à la présidence de la future grande région : Jean-Pierre Masseret (PS), Patrick Peron (PC – Front de gauche), Philippe Richert (LR / UDI) et Bruno Subtil (FN) représentant Florian Philippot excusé de dernière minute.

Organisées par la Chambre économique

« Quels projets économiques pour le territoire champardennais dans la future grande région ? » Telle est la question qui a été posée aux quatre candidats potentiels à la présidence de la future grande région

régionale composée des 3 chambres consulaires régionales, ces rencontres économiques ont permis à un parterre de 300 chefs d'entreprise et décideurs économiques de la région d'écouter les réponses aux questions posées par les porte-parole des 3 secteurs d'activité sur l'agriculture, l'apprentissage, l'export, l'accompagnement des entreprises…

À défaut de grandes annonces et de mesures concrètes, le public a pu apprécier les personnalités et les discours d'intentions de chacun. Les candidats quant à eux ont pu prendre conscience qu'ils devront bien compter avec les acteurs économiques de Champagne-Ardenne dans leurs futurs projets de développement de la grande région Est !

L'ÉMISSION « PASSIONNÉMENT ARTISANS » ENREGISTRÉE EN DIRECT LIVE

C'est à la demande de la CRMA Champagne-Ardenne, que l'équipe de « Passionnément artisans » a installé son plateau de TV sur le « Village de métiers et des formations » le vendredi 4 septembre.

Après Lille, Lyon ou Strasbourg, Châlons-en-Champagne a accueilli cette émission organisée par l'APCMA avec 2 thèmes choisis par la CRMA et animés par Pascal Mateo, journaliste au Point : *« Comment faciliter l'accès des artisans à la commande publique ? »* avec comme invités Caroline Carlier, chargée de mission Publimarchés à la CRMA, Jean-Louis Mouton, menuisier à Juzennecourt (52) et président de la Chambre de métiers de Haute-Marne, David Romeo, carreleur à Tinqueux (51) et Dominique Hick, directeur commercial de la Banque Populaire Alsace, Lorraine, Champagne.

Jean-Louis MOUTON - Menuisier à Juzennecourt / Président CMA Haute-Marne
Comment faciliter l'accès des artisans à la commande publique ?

« **Apprenti aujourd'hui, artisan demain** » avec comme invités Jean-Michel Christe, secrétaire général du CFA BTP de Champagne-Ardenne, Ludovic Zaluski, coiffeur à Châlons-en-Champagne (51) et son apprenti Valentin Boulonoy, Renée Hasel, esthéticienne à Reims (51) et Philippe Van Bellegem représentant MAAF Assurances.

L'émission est disponible sur le site
www.passionnement-artisans.com

WORLDSKILLS COMPETITION

Bravo !

Envolée pour São Paulo du 11 au 16 août dernier, l'Équipe de France des Métiers a confirmé son excellence lors de la 43e édition de WorldSkills Competition. Bilan : neuf médailles et une grosse, très grosse fierté.

MÉLANIE KOCHERT

© WORLDSKILLS

L'équipe de France a brillé à São Paulo. Au premier plan, tenant la perche : Thomas Landreau, médaillé d'or en carrelage.

La cérémonie de clôture de WorldSkills São Paulo 2015 a fait vibrer d'une fièvre euphorique le Gymnase brésilien d'Ibirapuera le 16 août dernier. Après quatre jours d'épreuves intenses, les délégations des 59 pays participants aux 43es Olympiades des Métiers, entourées de près de 8 500 spectateurs, ont attendu avec excitation et fébrilité l'annonce des résultats. Pour la France, ce fut neuf fois l'explosion de joie. Avec ses deux médailles d'or, quatre médailles d'argent et trois médailles de bronze, l'Équipe de France, classée à la huitième position mondiale, a ainsi confirmé le talent, l'excellence de ses savoir-faire et de ses métiers.

MIEUX QUE JAMAIS

Face à une concurrence toujours plus rude et déterminée, elle a encore amélioré son palmarès par rapport au précédent concours mondial, à Leipzig en 2013. Mais au-delà des résultats, c'est par leur motivation, leur investissement et leur comportement que les 45 jeunes représentants du drapeau tricolore ont prouvé que, sous le large soleil brésilien, ils pouvaient briller.

Représentant les métiers du carrelage, Thomas Landreau (Pays de la Loire), 21 ans, est l'un des deux médaillés d'or tricolore de la compétition. Depuis janvier, Thomas avait, aux côtés de ses formateurs du CFAB de Saint-Herblain, consacré dix jours par mois à son entraînement. Également Ligérien, le médaillé de bronze 2013 Basile Ageneau était lui aussi venu encourager le poulain. *« J'ai vraiment été bien coaché, cela m'a permis de partir confiant,* raconte Thomas. *Je me suis même dit : mon défi sera de dépasser Basile ! »*

Une fois sur site, la tête du jeune homme a un peu tourné. *« Tout était démesuré : la taille du site, les 250 000 visiteurs, le niveau des concurrents... Mais j'avais un vrai bloc de soutien avec moi, et malgré des débuts un peu déroutants, j'ai réussi à m'apaiser, à me concentrer et, au final, boucler mon travail mieux que jamais ! »* Naturellement, à l'annonce des résultats, *« tout le monde était fou de joie... »*

De ses propres mots, Thomas *« rentre changé de cette expérience. Professionnellement, humainement, j'ai appris énormément. »* Ses aventures internationales, elles, ne devraient pas s'arrêter là. D'ici à la fin de l'année, Thomas compte bien trouver, en Suisse, une opportunité de s'installer et d'apprendre *« d'autres façons de travailler. »* Et son talent, toujours, perfectionner.

LE PALMARÈS

- **Médailles d'or :** Thomas Landreau, carrelage (Pays de la Loire) - Baptiste Gabiot, peinture et décoration (Bourgogne)
- **Médailles d'argent :** Clément Vicard, menuiserie (Rhône-Alpes) - Florence Lesage, pâtisserie-confiserie (Picardie) - Justine Gaubert, coiffure (Basse-Normandie) – Bastien Le Naour, maintenance des matériels (Pays de la Loire)
- **Médailles de bronze :** Raphaël Paugois, plomberie et chauffage (Centre) - Axel Mellerin, charpente (Pays de la Loire) - Mathieu Provost, imprimerie (Aquitaine)
- **Médaille de la Nation :** Antoine Mazenot, Web design (Pays de la Loire)

Haie d'honneur pour l'apprentissage

Les Olympiades des Métiers, dont l'APCMA et le réseau des CMA sont partenaires de longue date, participent pleinement à la valorisation des métiers et à la reconnaissance de l'apprentissage comme voie d'excellence vers la réussite professionnelle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 61 % des participants aux épreuves internationales sont issus de l'alternance. Comme le rappelle Michel Guisembert, président de WorldSkills France, *« la formation professionnelle est une solution efficace pour faire baisser la courbe du chômage ; elle constitue un vrai sujet pour demain. »*

VIASANTÉ, la mutuelle qui vous éclaire et vous guide dans la santé

Complémentaire santé obligatoire pour tous les salariés, panier de soins minimum, contrats responsables... Difficile d'y voir clair dans ce jargon technique. Pourtant, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont concernées par ces nouvelles mesures.
Faites-vous accompagner par VIASANTÉ, la Mutuelle nationale du groupe AG2R LA MONDIALE, premier acteur de protection sociale en France, pour mettre en place la protection santé répondant à vos obligations patronales et aux besoins de vos salariés.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ NOUS
0 970 82 55 82

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

www.viasante.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le n° SIREN 777 927 120. Siège social : Mutuelle VIASANTÉ - 104-110, bd Haussmann75008 PARIS.
Soleïado Communication

Entre PROS, une histoire de confiance...

MAAF PRO : Être à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner, dans vos activités professionnelles et votre vie personnelle.

Contactez-nous au

N° Vert 30 15

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h

MAAF PRO

MAAF ASSURANCES SA – R.C.S. NIORT 542 073 580 – 12/14 - Photos : Thinkstock, GraphicObsession

ALLIANCE MOTORS

SCHULLER
www.schuller.fr

NISSAN REIMS : 97 rue Edmond Rostand.Tél.: 03 26 50 29 00

NISSAN EPERNAY : 100 av. Alfred Anatole Thévenet à MAGENTA. Tél.: 03 26 55 55 51

NISSAN CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : 77/79 route d'Epernay à FAGNIERES. Tél.: 03 26 21 25 38

Nissan, partenaire officiel de l'UEFA Champions League.

Rendez-vous dès maintenant sur nissan-entreprise.fr

Innovateurement *En France garantie 5 ans limitée à 160 000 km (**sauf gamme e- NV200** : garantie 3 ans /100 000 km et 5 ans /100 000 km pour la chaîne-cinématique électrique batterie incluse) (1) Prix au 01/10/2015 du Nissan e- NV200 FOURGON FLEX Acenta, hors location de batterie, déduction faite d'une remise de 2 580 € HT, et du bonus écologique de 6 300 € (applicable sous réserve de modification de la réglementation et d'éligibilité à ce bonus). Exemple de location de batterie sur e-NV200 FOURGON FLEX : à partir de 73 € HT/mois sur 36 mois et limité à 30 000 km.Location de la batterie par DIAC LOCATION. **Modèle présenté :** Nissan e-NV200 FOURGON FLEX Acenta avec peinture opaque : **12 500 € HT** déduction faite d'une remise de 2 580 € HT, et du bonus écologique de 6 300 €(1). Jantes alliage présentées non disponibles en France. (2) Prix au 01/10/2015 du Nissan NV400 FOURGON L1H1 2t8 dCi 110 Optima déduction faite d'une remise de 7 850 € HT, et de 1 300 € HT d'aide à la reprise. **Modèle présenté :** Nissan NV400 FOURGON L1H2 3t3 dCi 110 Optima avec peinture opaque : **19 800 € HT** déduction faite d'une remise de 7 850 € HT, et de 1 300 € HT d'aide à la reprise(2). (3) Prix au 01/10/2015 du Nissan NAVARA King Cab dCi 144 Optima déduction faite d'une remise de 5 762,50 € HT. **Modèle présenté :** Nissan NAVARA Double Cab 3.0L V6 avec peinture opaque : **32 833,33 € HT** déduction faite d'une remise de 5 762,50 € HT. Offre valable pour toute commande du 01/10/2015 au 31/12/2015 d'un Nissan NAVARA King Cab dCi 144 Optima neuf, dans la limite des stocks disponibles(3). (4) Prix au 01/10/2015 du Nissan NV200 FOURGON 4 portes dCi 90 Optima déduction faite d'une remise de 5 000 € HT, et de 900 € HT d'aide à la reprise. **Modèle présenté :** Nissan NV200 FOURGON 4 portes dCi 90 Business avec peinture opaque: **13 500 € HT** déduction faite d'une remise de 5 000 € HT, et de 900 € HT d'aide à la reprise(4). (5) Offres valables du 01/10/2015 au 31/12/2015, non cumulables avec d'autres offres **réservées aux artisans, commerçants, sociétés (hors loueurs, administrations, clients sous protocoles nationaux ou régionaux)**, chez les concessionnaires participants. NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € - RCS Versailles n° B 699 809 174 - Parc d'Affaires du Val Saint-Quentin, 2 Rue René Caudron - CS 10213 - 78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex.

UNE AIDE POUR EMBAUCHER VOTRE PREMIER SALARIÉ

Vous venez de créer votre entreprise ou, artisan indépendant, vous hésitez à passer le cap d'une embauche ? Sachez que depuis le 3 juillet 2015 (*décret N° 2015-806*), les petites entreprises peuvent obtenir 4 000 euros d'aide si elles recrutent un salarié pour la première fois, ou après être restées sans personnel depuis au moins 12 mois. Le recrutement doit se faire entre le 9 juin 2015 et le 8 juin 2016 en CDI ou en CDD de 12 mois. Cette aide s'obtient par l'envoi d'un formulaire de demande dans les six mois de l'embauche, accompagné d'un RIB et du contrat de travail, à l'Agence de services et de paiement.

Téléchargeable sur : www.emploi.gouv.fr/premiersalarie

EX-CONJOINT COLLABORATEUR ET RETRAITE

En cas de séparation ou de cessation d'activité (décès, départ à la retraite) du chef d'entreprise, les ex-conjoints collaborateurs des artisans, commerçants, agriculteurs et professions libérales ont désormais le droit de continuer à cotiser personnellement à la caisse de retraite des travailleurs indépendants depuis le 1er juillet 2015 (*décret N° 2015-769 du 29 juin 2015*). Cette demande d'assurance volontaire vieillesse doit se faire dans les six mois de la radiation auprès de la caisse de son conjoint. Les cotisations sont calculées sur la base des revenus.

Mode d'emploi

Le document unique

Dès lors que vous avez un salarié ou un apprenti, vous devez établir un document unique. Ce document est la transposition par écrit de l'obligation légale (1) pour l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés.

© JÖRN BUCHHEIM

1. UN DOCUMENT UTILE

Le document unique (DU) ou le document unique d'évaluation des risques (DUER) est un inventaire des risques pouvant nuire à la sécurité et à la santé de tout salarié (2). Il permet d'analyser toute source de risque au travail : produits et équipements utilisés, horaire de jour ou de nuit, gestes répétitifs, bruits, odeurs, température, agressions verbales etc. C'est avant tout un outil de prévention des risques destiné à rendre l'entreprise plus performante. Une fois les risques évalués, vous pourrez alors adopter des mesures d'amélioration.

2. LES SANCTIONS EN CAS DE NÉGLIGENCE

Le DU ne doit pas être perçu comme une simple formalité. Le négliger peut entraîner de lourdes conséquences pour l'employeur. Ainsi, le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques est puni par une amende de 1 500 euros et jusqu'à 3 000 euros en cas de récidive (3). Par ailleurs, en cas d'accident ou de maladie professionnelle, vous risquez gros s'il s'avère que vous n'aviez pris aucune disposition pour mesurer les risques auxquels vos salariés étaient exposés. Dans ce cas, il y a une « faute inexcusable » qui engage votre responsabilité pénale sans compter que la caisse d'assurance maladie pourra se retourner contre vous pour obtenir le remboursement des indemnités versées au salarié.

3. LES AIDES À LA RÉALISATION

Globalement, le DU s'élabore en trois phases : identification des risques, classement, puis actions à mener. Il convient d'interroger et d'informer ses salariés avant d'établir le DU. Il n'existe cependant pas de format imposé de document unique. Votre chambre de métiers et de l'artisanat peut vous aider à élaborer votre DU (matrices informatiques, modèles, diagnostics, formations…). Vous pouvez également prendre conseil auprès des Agences régionales pour l'amélioration des conditions de travail (www.anact.fr), du médecin du travail ou de l'inspecteur du travail.

Code du travail : (1) articles L 1421-1 à L 1421-5. (2) (3) article R 4121-1

Pour contacter votre CMA :
www.artisanat.fr
N° Indigo : 0 825 36 36 36
(0,15 € TTC/minute)

Questions/Réponses

Apprentissage : quelles aides à l'embauche à la rentrée 2015 ?

Vous hésitez encore à embaucher un apprenti ? Vous ne savez plus à quelles aides vous pouvez prétendre ? Voici un récapitulatif des dispositifs en vigueur en cette rentrée scolaire.

QUELLES SONT LES AIDES DISPONIBLES EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ?

	Moins de 11 salariés	De 11 à 250 salariés	Plus de 250 salariés
1. Nouvelle aide « TPE jeune apprenti »	✔	✘	✘
2. Prime à l'apprentissage pour les TPE	✔	✘	✘
3. Aide au recrutement apprenti supplémentaire	✔	✔	✘
4. Exonération de charges sociales	✔	✔	✔
5. Crédit d'impôts	✔	✔	✔
6. Aides de l'Agefiph (travailleur handicapé)	✔	✔	✔

✔ Aide accessible. ✘ Aide non accessible. NB : dès lors qu'elles sont accessibles, **ces aides sont cumulables**.

1. / 2. QUE FAUT-IL RETENIR DES AIDES SPÉCIFIQUES AUX TPE ?

■ **L'aide « TPE jeune apprenti »** : aide forfaitaire de 4 400 euros versée trimestriellement par l'État la première année du contrat. Cette nouvelle aide s'adresse aux entreprises de moins de 11 salariés qui recrutent un apprenti âgé de moins de 18 ans à la date de conclusion du contrat.

■ **La prime à l'apprentissage** : aide versée par votre Région, réservée aux entreprises de moins de 11 salariés, qui s'élève à 1 000 euros minimum par année de formation.

3. QUELS SONT LES CRITÈRES À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU RECRUTEMENT APPRENTI SUPPLÉMENTAIRE ?

Pour bénéficier de cette aide de 1 000 euros minimum (versée à l'embauche par votre Région et cumulable avec la prime à l'apprentissage), il faut :

■ soit recruter un apprenti pour la première fois ;

■ soit prendre un apprenti supplémentaire dans votre entreprise.

4. QUELLES SONT LES CHARGES EXONÉRÉES SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ?

■ **Charges exonérées pour les TPE** : cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales ; contribution FNAL ; cotisations salariales et patronales d'assurance chômage ; versement transport et forfait social le cas échéant ; contribution solidarité pour l'autonomie ; cotisations retraite complémentaire.

■ **Charges exonérées pour les entreprises de plus de 11 salariés** : cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

■ **Charges restant dues** : les cotisations AT/MP (accidents du travail/maladies professionnelles) ainsi que certaines cotisations conventionnelles.

5. QUEL EST LE MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔTS ?

Le crédit d'impôts s'élève à **1 600 € pour la première année d'une formation de niveau III ou inférieure**. Ce montant passe à 2 200 € dans certains cas, notamment pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

6. QUELLES SONT LES AIDES DE L'AGEFIPH CONCERNANT L'EMBAUCHE D'APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP ?

■ L'aide à la conclusion du contrat d'apprentissage varie de 1 500 € à 9 000 €.

■ L'aide à la pérennisation suite au contrat d'apprentissage varie de 1 000 € à 4 000 €.

i **Renseignements auprès de votre CMA (www.artisanat.fr) et sur www.apprentissage.gouv.fr**

Vos droits

Que faire en cas de litige avec son expert-comptable ?

Partenaire essentiel de la petite entreprise, l'expert-comptable lui fournit une prestation large qui, outre la présentation des comptes, englobe généralement des conseils juridiques, fiscaux et financiers. Cette mission élargie peut être source de contentieux mais il existe des solutions pour les régler.

Avant de commencer sa prestation, l'expert-comptable fait signer une « lettre de mission » (1) au chef d'entreprise qui détaille le champ de ses interventions et ses honoraires : comptabilité, déclarations sociales et fiscales, bulletins de paie, durée du contrat, modalités de renouvellement et de résiliation, conditions tarifaires des actes pratiqués, etc. Un premier moyen de prévenir les sources de contentieux est de déterminer qui fait quoi, autrement dit, d'être attentif à la répartition des tâches entre l'entreprise et l'expert-comptable. Car ce dernier a une obligation de moyens et non de résultats lorsqu'il s'agit de conseils additionnels qui ne relèvent pas de la pure comptabilité. S'agissant des honoraires, il vaut mieux opter pour un forfait fixe afin d'éviter des surprises.

RESPONSABILITÉ DE L'EXPERT-COMPTABLE

L'expert-comptable n'est pas à l'abri d'une condamnation judiciaire lorsqu'il commet une faute. Le plus gros des contentieux porte sur sa responsabilité civile qui entraîne davantage de discussions que sa responsabilité pénale (fraude, usage de faux, non-respect du secret professionnel etc.). Ainsi la responsabilité civile de l'expert-comptable peut être engagée en cas de : perte d'un avantage fiscal pour l'entreprise (2), défaut de mise en garde de l'employeur sur une erreur dans le contrat de travail d'un salarié (3), erreur dans une déclaration à l'Urssaf (4), erreur de régime de TVA (5), erreur sur le bulletin de paie (6)…

RÈGLEMENT DES LITIGES

Lorsque survient un désaccord, il convient d'entamer au préalable une procédure de conciliation en saisissant l'Ordre des experts-comptables de la région par courrier argumenté et documenté. La procédure, gratuite, se met en place dans les 10 à 15 jours après réception de la demande. À défaut de conciliation, l'entreprise pourra alors se tourner vers un avocat pour saisir le tribunal compétent. Par ailleurs, il reste toujours possible de changer d'expert-comptable avant que les choses ne se dégradent.

(1) La mission de l'expert-comptable est réglementée par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945, la loi du 8 août 1994, le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 et récemment l'article 62 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Loi Macron. (2) Cass.civ, 10 septembre 2014 n° 13-23926. (3) Cass.com. 17 mars 2009 n° 07-20667. (4) CA Paris 12 mai 2004 n° 2004-257381. (5) Cass.soc. 7 juillet 2010, n° 08-45139. (6) CA Lyon 31 janvier 2008 n° 2008-365753

Tableau de bord

SOCIAL

- **Effectifs salariés :** + 0,2 % au 2e trim. 2015 (soit + 27 300 emplois) dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands hors agriculture.*
- **Salaires** : + 0,3 % au 2e trim. 2015 selon les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière.*
- **Smic au 1er janvier 2015 :** 9,61 €/heure soit 1 457,52 €/mois (151,67 heures de travail).
- **Minimum garanti au 1er janvier 2015 :** 3,52 €.
- **Plafond mensuel de la Sécurité sociale 2015 :** 3 170 €.
- **Taux de chômage en France (BIT) :** 10,3 % de la population active au 1er trim. 2015.*

FINANCE

- **Taux de rémunération de l'épargne à compter du 1er août 2015 :**
  Livret d'épargne d'entreprise (LEE) : 0,50 %
  Compte épargne logement (CEL) hors prime d'État : 0,50 %
  Plan d'épargne logement (PEL) hors prime d'État, ouvert avant le 1er mars 2011 : 2,50 %
- **Taux d'intérêt des comptes courants d'associés :** 2,11 % au 2e trim. 2015 (1er trim. : 2,26 %)
- **Crédit aux entreprises :** + 3,3 % de crédits aux TPE/PME sur 12 mois

PRIX

- **Indice des prix à la consommation (IPC) :** - 0,4 % en juillet 2015 après -0,1 % en juin. En légère hausse sur 1 an (+0,2 %).*
- **Indice du coût de la construction (ICC) :** 1 632 au 1er trim. 2015 (-0,97 % sur un an).*

* Insee / ** Banque de France

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)

Artisans employeurs : l'entretien professionnel obligatoire tous les 2 ans

L'objectif de la Réforme de la formation professionnelle est de mettre la formation au cœur de la stratégie des entreprises. **Toutes les entreprises ayant des salariés sont concernées**, même les petites entreprises de moins de 10 salariés. La réforme se matérialise principalement par deux grandes mesures : la création du Compte personnel de formation (CPF) et la mise en place de l'entretien professionnel. Cet entretien professionnel est réalisé tous les deux ans. Il permet d'étudier les perspectives d'évolution de chaque employé et de faire le bilan des formations suivies. Il permet également de faire le point sur les compétences acquises ou en cours d'acquisition de chaque salarié. **Un bilan de parcours professionnel doit être réalisé tous les 6 ans** afin de réaliser un état des lieux approfondi de son évolution au sein de l'entreprise. Dans ce cadre, l'employeur s'assure que le salarié a bénéficié des mesures mises en place pour l'aider à améliorer ses compétences. **7 mars 2016 :** date d'échéance du premier entretien professionnel biannuel. Pour bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de l'entretien professionnel, vous pouvez contacter la chargée de mission GPEC de votre secteur :

51 / 08 : Émilie Aubin, Chargée de mission GPEC, Marne et Ardennes au 03 26 40 21 75, emilie.aubin@crma-ca.fr

52 / 10 : Lora Boulineau, Chargée de mission GPEC, Aube et Haute-Marne au 03 25 32 89 58, gpec-chaumont@orange.fr

Formation « Mener les entretiens professionnels » le 26 octobre 2015 à Reims (sur inscription)

Transmettre votre entreprise, La CMA vous accompagne !

Le pôle entreprise de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne propose toute une gamme de services afin de faciliter la transmission des entreprises artisanales. Cet enjeu majeur et nécessaire au maintien du tissu économique local est également une étape importante dans la vie d'un chef d'entreprise. Pour cela, un chargé de développement économique vous aide à estimer le prix de votre entreprise, organiser votre projet et à trouver le repreneur idéal pour vous assurer que la transmission se fasse dans des conditions optimales.

CET ACCOMPAGNEMENT COMPORTE PLUSIEURS ÉTAPES :

- Sensibilisation : un conseiller de la CMA vient vous rencontrer dans votre entreprise pour définir vos intentions.
- Diagnostic : un audit global est réalisé afin d'évaluer le juste prix de votre entreprise.
- L'accompagnement : le pôle entreprise vous conseille et organise votre rapprochement avec des repreneurs potentiels.
- Diffusion : une diffusion de votre annonce est lancée sur www.bnoa.net et sur différents supports de communication.

La CMA accompagne au quotidien des porteurs de projets, œuvrant ainsi à promouvoir la transmission et à trouver des repreneurs pour votre entreprise.

Votre contact à la CMA : Nicolas Sinoquet au 03 26 40 64 94, nsinoquet@cm-marne.fr

Demande d'accompagnement

À retourner à la Chambre de métiers et de l'artisanat
Pôle Entreprise - 68 Boulevard Lundy – 51100 Reims

ENTREPRISE : .....

ACTIVITÉ : .....

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

TÉLÉPHONE : .....

MAIL : .....

☐ JE SOUHAITE ÊTRE CONTACTÉ PAR LA CMA AFIN DE TRANSMETTRE MON ENTREPRISE

Découvrez dès à présent, notre offre de formations 2016

Pour toute question, contactez-nous !

Formation continue

GESTION DU PERSONNEL
- Réussir ses recrutements : 2 jours
- Réussir la formation de son apprenti : 1 jour
- Développer ses compétences de manager : 3 jours
- Motiver ses équipes : 2 jours
- Mener les entretiens professionnels et gérer le compte formation de ses salariés : 1 jour

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL
- Efficacité personnelle : 2 jours

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
- Les 7 clés du succès d'une stratégie commerciale gagnante : 1 jour
- Diagnostic commercial et mise en œuvre d'une stratégie commerciale durable : 4 jours
- Mettre en œuvre une stratégie commerciale durable : 4 jours
- Les nouvelles technologies associées à la démarche commerciale : 1 jour
- Savoir gagner plus d'appel d'offres : 1 jour
- Travailler à l'export : 1 jour
- Réussir un salon : 1 jour

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- Document unique : 1 jour

BUREAUTIQUE - INFORMATIQUE
- Parcours basique bureautique et internet : 12 j
- Excel initiation 2j et perfectionnement : 2 jours
- Word initiation 2j et perfectionnement : 2 jours
- Powerpoint : 1 jour
- Publisher : 1 jour
- InDesign : 1 jour
- Illustrator : 1 jour
- Réussir ses photos : 2 jours
- Retouche d'images : 2 jours
- Maintenance informatique : 1 jour
- Savoir dépanner et gérer sa maintenance informatique : 1 jour

INTERNET
- Créer et référencer son site internet : 4 jours
- Être présent sur les réseaux sociaux pour promouvoir son entreprise : 2 jours

COMPTABILITÉ– GESTION
- Enregistrez soi-même ses opérations comptables courantes sur informatique (EBP COMPTA) : 12 jours
- Apprendre à calculer ses prix de revient : 2 j
- Lire et analyser son compte de résultat : 2 j
- Lire et analyser son bilan : 2 jours
- Établir son compte d'exploitation prévisionnel : 2 jours
- Apprendre à calculer son seuil de rentabilité : 2 jours

TRANSMISSION / REPRISE
- Bien gérer la transmission de son entreprise : 1 j
- Préparer son projet de reprise d'entreprise : 1 j

LANGUES
- Formation intensive 1er contact clientèle : 4 ½ journées soit 16h
- Formation par téléphone : 16 séances de 30 min et 2 séances de regroupement soit 14h
- Formation collective : 20 séances de 2h soit 40h
- Améliorer son français et la formulation des courriers : 2 jours

ORGANISATION DU TRAVAIL
- Diagnostiquer les forces et les faiblesses de son entreprise : 2 jours

Stages techniques fleuristes : 1jour

- Janvier : St-Valentin
- Février : petits prix
- Mars : printemps
- Avril : fête des mères
- Mai : mariage
- Juin : bijoux floraux
- Septembre : arts de la table
- Octobre : deuil
- Novembre : Noël

Stages spécial autoentrepreneurs

- Logiciel de gestion Auto-Entrepreneurs : 2 jours
- Initiation à la comptabilité : 4 jours
- Le statut social et fiscal : 1 jour
- Comment savoir être plus convaincant commercialement ? : 1 jour
- Évoluer et sortir du régime auto-entrepreneur : 1 jour

Formations diplômantes

- ADEA – Assistant(e) de dirigeant(e) d'entreprise artisanale : 523 h
- EEA – Encadrant d'entreprise artisanale : Total de 238 h
- TEPE – Titre entrepreneur de la petite entreprise : 928 h
- CQP Responsable de salon de coiffure : 240 h
- BM – Brevet de Maîtrise : 478.5 h BM Coiffure / BM Mécanique agricole
- BTM – Brevet technique des métiers : 560 h BTM Pâtissier / BTM Mécanique Agricole / BTM Ébéniste
- VAE – Validation des acquis d'expériences

Stages taxi

- Préparation au certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi : 30 jours - 210 heures
- Formation continue (obligatoire tous les 5 ans) : 2 jours

Inscrivez-vous des maintenant en contactant le service formation
Inscriptions, renseignements, dates, prises en charge...
Service Formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne
Tél. : 03 26 61 27 25 / vpetit@cm-marne.fr

Le calendrier 2016 avec toutes les dates de nos formations sera disponible fin octobre !
www.cm-reims.fr

84%

des TPE ayant demandé un crédit d'investissement au 2e trim. 2015 ont vu leurs demandes satisfaites en totalité ou en grande partie (à plus de 75 %). Ce chiffre progresse par rapport aux trimestres précédents (78 % au 1er trim. 2015, 74 % au 4e trim. 2014) ; il rapproche la situation des TPE (0 à 9 salariés) de celle des PME, qui sont 94 % à avoir obtenu satisfaction. Concernant l'accès au crédit de trésorerie, les chiffres sont stables pour les TPE : 65 % ont obtenu gain de cause, au 1er comme au 2e trimestre 2015. Seules 9 % des TPE ont demandé un crédit de trésorerie au 2e trim. 2015 et 11 % un crédit d'investissement. L'autocensure est marginale parmi les causes d'absence de demande (1 % des TPE interrogées).

Source : Stat Info Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France – 2e trimestre 2015. 16 juillet 2015

1/3

Fin 2012 en France, un tiers des indépendants et dirigeants salariés d'entreprise sont des femmes. Un pourcentage qui tombe à 25 % parmi les personnes dirigeant ou codirigeant une entreprise comptant au moins une autre personne. Les femmes représentent en outre 40 % des auto-entrepreneurs, 37 % des entrepreneurs individuels « classiques » mais seulement 25 % des gérants de SARL et 17 % des dirigeants salariés hors SARL. Les femmes indépendantes ou dirigeantes salariées sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins (44,6 ans contre 46,2 ans) et gagnent 31 % de moins qu'eux. Elles sont surreprésentées chez les jeunes indépendants et dirigeants d'entreprise (40 % des moins de 30 ans).

Source : Insee Première N° 1563 – juillet 2015

ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2005 prévoyait la mise aux normes accessibilité de 100 % des établissements recevant du public (ERP) au 1er janvier 2015. Or, ils ne seraient que 30 % à avoir entrepris les démarches. Les choses devraient néanmoins s'accélérer car l'ordonnance du 26 septembre 2014, qui a instauré les agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap), a été ratifiée le 5 août dernier*. **Les professionnels – et notamment les gestionnaires d'ERP de 5e catégorie – ont donc jusqu'au 27 septembre 2015 pour présenter leur Ad'Ap.** L'Ad'AP consiste en une programmation budgétaire ; il suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité. Les travaux présentés devront être réalisés dans les trois ans. Infos pratiques et détaillées selon votre situation, mesures dérogatoires sur **accessibilite.gouv.fr.**

* Loi n° 2015-988 publiée au *JO* le 6 août.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE A DIT...

« La transmission d'entreprises constitue un potentiel important de croissance et de création d'emplois. La nécessité d'une mobilisation particulière des pouvoirs publics sur ce sujet, et tout particulièrement en faveur des TPE et des PME, ne fait aucun doute », Emmanuel Macron, le 7 juillet 2015.

LA VISITE D'ENTREPRISE, UN ARGUMENT DE VENTE

Osez le tourisme industriel ! Les achats consécutifs à une visite d'entreprise seraient 2,5 fois supérieurs aux achats sans visite, selon les chiffres clés de la visite d'entreprise publiés par *Entreprise & Découverte*.

3 ANS DE BAISSE ININTERROMPUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Selon l'enquête de conjoncture UPA / I+C sur le 2e trimestre 2015 réalisée début juillet, l'artisanat et le commerce de proximité restent en marge de la reprise, avec un nouveau recul de l'activité de 2 %.

LA MOITIÉ DES EMPLOIS VACANTS DANS LES TPE

Selon la Dares (Dares indicateurs n° 059 – août 2015), plus de la moitié des postes à pourvoir le serait dans les entreprises d'un à neuf salariés alors que celles-ci ne représentent que 20 % de l'emploi salarié.

Contre l'uberisation « sauvage » de l'économie

Consciente des inquiétudes et des troubles générés par le phénomène de « l'uberisation », l'APCMA a souhaité alerter les pouvoirs publics sur la situation. Selon son président, Alain Griset, c'est tout le secteur de l'artisanat qui est concerné tout comme le modèle social français, qui doit inévitablement être repensé.

PROPOS RECUEILLIS PAR BARBARA COLAS

LE MONDE DES ARTISANS : QU'EST-CE QUE L'UBERISATION « SAUVAGE » DE L'ÉCONOMIE ?

Alain Griset, président de l'APCMA : C'est la concurrence de grandes entreprises – souvent des plateformes digitales basées à l'étranger – qui attaquent un secteur de l'économie sans respecter aucune des règles imposées à ce secteur sous couvert du principe de « liberté d'entreprendre ». Ces multinationales sont des intermédiaires qui se financent sur le produit du travail au détriment de celui qui produit et ne créent pas de nouveaux emplois sinon précaires. Elles génèrent une économie parallèle qui entraîne le recul du salariat, la prolifération du travail clandestin, avec le risque de la précarisation, à terme, de millions de Français. Au-delà des agissements d'Uber, l'économie collaborative est une évolution du monde, notamment via les nouvelles technologies comme les applications mobiles. Une chose est sûre, c'est un changement inéluctable. Nous devons accompagner les entreprises artisanales dans cette évolution de l'économie. Il faut obtenir les règles d'une concurrence loyale, l'économie collaborative ne pouvant être un prétexte à les contourner.

LMA : QUELS RISQUES CELA REPRÉSENTE POUR LE SECTEUR DE L'ARTISANAT ?

A.G. : Si on laisse faire, tous les artisans peuvent devenir les nouveaux esclaves des plateformes, perdre la maîtrise du prix de leur travail et être concurrencés par des intermittents à la qualification invérifiable ou encore des travailleurs clandestins. Chaque métier est concerné car si on laisse libre court à la concurrence provenant d'entreprises qui ne paient pas de charges et ne respectent aucune règle, il est impossible de lutter. Nous sommes en danger. Mais ne voyez pas là un combat contre la modernité ! L'artisanat est favorable à l'innovation et il n'est pas question de faire machine arrière ! Il est évident que les règles de notre société ne correspondent plus à ce nouveau monde. Il faut les repenser en adéquation avec ces pratiques.

LMA : QU'ATTENDEZ-VOUS DES POUVOIRS PUBLICS ?

A.G. : Nous attendons qu'ils rétablissent l'équité et fassent un choix de société. Si notre modèle social n'est plus d'actualité, que les pouvoirs publics suppriment les impôts et les charges pour toutes les entreprises ! Mais on ne peut pas faire cohabiter un système dans lequel certains paient des charges et d'autres non. Cela n'est pas acceptable. Les consommateurs sont également concernés par ces questions et doivent faire un choix, celui de sauvegarder ou non le financement de nos écoles, de nos hôpitaux et de nos équipements.

LE MONDE DES Artisans
INNOVER
L'impression 3D, un nouvel enjeu
PAGE 22
NOUVELLE FORMULE !
Convaincre son banquier : de l'art de négocier
Christophe Roussel : des saveurs et des idées

Abonnez-vous au *Monde des artisans*

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements. 23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14.

Oui, je m'abonne au *Monde des artisans* pour deux ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*)

PRÉNOM ..... NOM .....

PROFESSION .....

NOMBRE DE SALARIÉS ..... ADRESSE .....

.....

TÉLÉPHONE ..... FAX .....

E-MAIL .....

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/2015. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.

Nouveau Caddy Van TDI 75 Business Line : 179 € HT/mois[1] sans apport.
Nouveau Transporter TDI 102 Business Line : 249 € HT/mois[2] sans apport.

Performances & Technologies : le nouveau Caddy Van et le nouveau Transporter réunissent le meilleur de l'utilitaire. Nouveaux moteurs TSI et TDI jusqu'à 204 ch, technologie 4 roues motrices 4MOTION et boîte automatique DSG.[3] Le nouveau Caddy Van et le nouveau Transporter se dotent des nouveaux systèmes connectés tactiles et des systèmes d'aide à la conduite et de sécurité avec une caméra de recul, un détecteur de fatigue et un système de freinage d'urgence « Front Assist ».[3]

Véhicules Utilitaires

Modèles présentés : Caddy Van Business Line TDI 75 ch BVM avec option jantes 15" « Calundra », projecteurs Bi-Xénon et projecteurs antibrouillard, 36 loyers de **212 € HT.** Transporter Van Business Line TDI 102 BVM avec options jantes 17" « Cascavel », projecteurs full LED et cloison haute avec fenêtre coulissante. 36 loyers de **317 € HT.** [1]Offre de Location Longue Durée sur 36 mois et 45 000 km pour un Caddy Van Business Line TDI 75 ch BVM, 36 loyers de 179 € HT. [2]Offre de Location Longue Durée sur 36 mois et 45 000 km pour un Transporter Van Business Line TDI 102 ch BVM, 36 loyers de 249 € HT. **Offres réservées à la clientèle professionnelle, du 10/07/2015 au 31/12/2015** chez tous les Distributeurs Volkswagen Véhicules Utilitaires participant à l'opération de financement, sous réserve d'acceptation du dossier par Volkswagen Bank GmbH, RCS Pontoise 451 618 904 voir conditions sur www.volkswagen-utilitaires.fr [3]Équipements cités disponibles en option selon modèle et version. Volkswagen Véhicules Utilitaires recommande **Castrol EDGE Professional.**

SCHULLER
www.schuller.fr

VOLKSWAGEN REIMS - AUTO AVENIR DISTRIBUTION Cité de l'Automobile - ZAC Croix-Blandin. Tél.: 03 26 77 33 33

AS Entreprises accompagne plus de 3000 entrepreneurs

Artisans - Commerçants - Professions libérales - Agriculteurs - Viticulteurs

Expertise comptable - Gestion
Conseil - Informatique

AS Entreprises
GESTION EXPERTISE COMPTABLE

Un réseau d'experts près de chez vous www.as-entreprises.fr

Reims **03 26 04 96 66** - Gueux **03 26 61 26 30** - Dormans **03 26 58 86 87**
Sainte-Menehould **03 26 60 82 59** - Vertus **03 26 52 00 11** - Sézanne **03 26 80 66 35**
Châlons en Champagne **03 26 64 07 68** - Vitry le François **03 26 74 49 46**

Pour passer votre **publicité** dans

LE MONDE DES Artisans

THIERRY JONQUIÈRES
DIRECTEUR DE PUBLICITÉ
Tél : 06 22 69 30 22

CÉDRIC JONQUIÈRES
CHEF DE PUBLICITÉ
Tél : 06 10 34 81 33

LE MONDE DES Artisans
Le contrat de redynamisation du site de défense
LE MONDE DES Artisans
L'impression 3D, un nouvel enjeu
NOUVELLE FORMULE !

© PHOTOS : FFF

Stéphane Vergne, président de la Fédération des fromagers de France (FFF) : *« Nous représentons la vitrine et l'excellence du meilleur dans le monde des fromages ».*

CRÉMIERS-FROMAGERS

La crème de la crème

Que ce soit en boutiques, sur les marchés ou pour les grandes occasions (buffet, dégustation, plateau…), les 3 200 crémiers-fromagers de l'Hexagone font rimer performance et professionnalisme. Retour sur trois dates clés qui sont autant d'événements marquants dans l'évolution et la reconnaissance d'un métier qui vient d'obtenir le statut d'artisan.

ISABELLE FLAYEUX

15 MAI 1919 : CRÉATION DU SYNDICAT DE LA CRÉMERIE FRANÇAISE

Issu de la fusion de la Chambre syndicale des marchands de beurre, du Syndicat des crémiers et de l'Union syndicale des crémiers-fruitiers, le Syndicat de la crémerie française *« donne de la structure et fédère le métier qui partait à l'époque sans orientation propre. Cette date marque l'apparition de nos premiers statuts »*, explique Stéphane Vergne. Président de la Fédération des fromagers de France (FFF) depuis juin 2015, le fromager à la retraite évoque avec plaisir l'évolution de la profession à travers les ans et comment le regroupement de petits métiers d'autrefois a donné naissance, par modifications successives, à la FFF : *« Jusqu'au XIXe siècle, l'activité était informelle. Le laitier se promenait dans les rues avec sa carriole. Puis est venue la mode des produits de crémerie vendus dans de petites échoppes par des crémières. Le développement du chemin de fer a ajouté le fromage à nos métiers. Acheminés par le train, les fromages des régions arrivaient dans les grandes villes. C'est la naissance des crémiers-fromagers ».*

2000 : 1ER CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (MOF) CLASSE FROMAGER

En 2000, la classe Fromager a rejoint la centaine de corps de métiers qui concourent au titre de MOF. Pour comprendre comment les professionnels ont réussi à se faire admettre dans le concours, Stéphane Vergne revient sur l'évolution du métier et sa transformation : *« De 15 000 crémiers-fromagers dans les années 60, nous étions moins de 2 000 fin des années 70 - début 80 car beaucoup vendaient des fromages de l'industrie. Nous avions perdu le lien originel avec la grande tradition de la fromagerie française. Une poignée d'entre nous s'est remis à faire de l'affinage, de la transformation de produits… À revenir aux fondamentaux pour reconquérir nos clients. Nous avons alors trouvé légitime de frapper à la porte des ministères pour revendiquer le concours du MOF. La première participation a été rendue possible par une volonté des hommes ».*

1ER JUILLET 2015 : OBTENTION DU STATUT D'ARTISAN

L'entrée en vigueur du décret relatif à la mise en place du statut d'artisan pour la profession est un événement fondamental. Les 3 200 crémiers-fromagers français qui exercent des activités de transformation de produits à base de lait ou de fromage, en plus de leur activité commerciale, peuvent désormais se prévaloir de cette qualité. Au-delà de la reconnaissance professionnelle et du savoir-faire du métier, la FFF se félicite de la création d'un CAP de crémier-fromager. Des formations professionnalisantes de niveau Bac et au-delà devraient également voir le jour et seront accompagnées de projets techniques autour de l'innovation et du développement. *« Suivie par plus de 97 % des crémiers-fromagers, la démarche visait à démontrer que l'intelligence de la main s'exprime clairement chez nous. Le statut d'artisan institutionnalise notre métier et lui permet de conserver l'élan magistral lancé dans les années 80-90. Nous allons poursuivre la progression technique de notre métier et continuer à faire des produits de très haute qualité. »*

i | www.fromagersdefrance.com

LA CLÉ DU SUCCÈS EST SIMPLE POUR CHRISTOPHE ROUSSEL, C'EST LA QUALITÉ. MAIS ÉGALEMENT UN INVESTISSEMENT À 200 %. QUE CE SOIT DANS DE NOUVELLES BOUTIQUES, DE NOUVEAUX PRODUITS, DES COURS DE PÂTISSERIE, LA FORMATION DE SES EMPLOYÉS, LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION OU ENCORE LA VENTE À L'EXPORT, L'ARTISAN NE S'ARRÊTE JAMAIS ET SE BAT SUR TOUS LES FRONTS.

BARBARA COLAS

© L'HEFFEN-PIXEL IMAGE

CHRISTOPHE ROUSSEL **PÂTISSIER ET CHOCOLATIER**

« Notre niveau d'exigence est très élevé dans tout ce que nous produisons »

DE L'ÉNERGIE À REVENDRE

Avec un chiffre d'affaires de 2,5 millions et 35 salariés, l'entreprise de Christophe Roussel se porte bien. *« Nous avons connu une hausse de 25 % du CA l'année dernière »*, se félicite l'artisan. Une réussite qui s'explique notamment par le dynamisme et la passion de ce dernier. *« Cela marche bien parce que nous faisons de la qualité. Notre niveau d'exigence est très élevé dans tout ce que nous produisons. »* Attentif à tout, il investit également pour le confort de ses salariés et leur productivité : *« J'ai investi dans une nouvelle machine pour enrober le chocolat et une machine de découpe par jet d'eau. »*

AU RYTHME DES SAISONS

« Je travaille avec les saisons, il est hors de question de proposer un fraisier en plein hiver ! » Ainsi, des nouveaux produits sont imaginés notamment en été, une période d'affluence à La Baule. Les « Ice Club », sandwichs glacés lancés cette année, en sont un exemple. Pour promouvoir ses créations, l'entreprise ne lésine pas. *« Nous réalisons régulièrement des opérations pour faire parler de la marque, comme à l'Épiphanie. La confection de 150 galettes pour la boutique de Paris est annoncée sur Facebook et les clients sont au rendez-vous ! »*

© L'HEFFEN-PIXEL IMAGE

DES SAVEURS *et des idées*

© SOPHIE ET CHRISTOPHE ROUSSEL

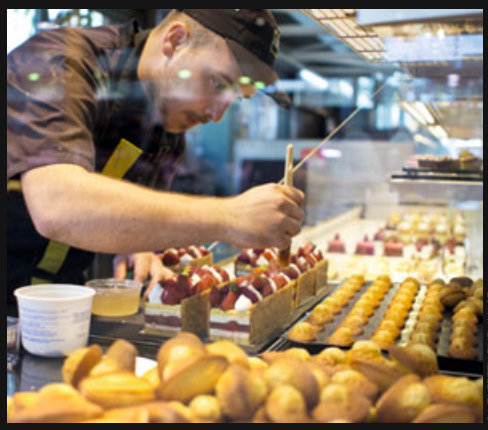

© L.THEETEN-PIXEL IMAGE

UN BEST-SELLER MIS AU GOÛT DU JOUR

Pour se renouveler en permanence, Christophe Roussel n'hésite pas à faire appel à des designers. L'un de ses best-sellers, « Kisses From... », l'emblème de son entreprise conçu pour la Saint Valentin il y a une dizaine d'années, vient d'être « relooké ». Le but est de moderniser son image mais pas seulement : *« Le nouveau modèle sera plus difficilement copiable et c'était notre objectif. Il a été prototypé grâce à l'impression 3D. Pour pérenniser l'activité, il faut se renouveler, proposer une gamme originale ».*

PARTAGER SON SAVOIR-FAIRE SUR LE MARCHÉ

Cela fait désormais trois étés que l'artisan vend ses produits dans la Halle du Marché de La Baule. Un emplacement privilégié et spécifique. *« Ici, nous proposons une production réalisée sur place, cela permet plus d'échanges avec le client. »* Des produits conçus pour ce « corner », des gâteaux à partager, y sont également commercialisés. Pour alimenter tous les points de vente, une vingtaine de salariés s'activent dans l'atelier. *« Le plus difficile, lorsque l'on fait régulièrement les mêmes produits, c'est la constance. Je me bats avec mes équipes pour cela. »*

CONSULTING, ÉCOLE DE PÂTISSERIE ET EXPORT

La première boutique ouverte à La Baule, où se trouvait jusqu'en 2011 le laboratoire, va bientôt accueillir une école de pâtisserie. *« Je donne déjà des cours quand j'en trouve le temps. Nous avons décidé de créer un lieu dédié pour les développer de façon pérenne. »* Ce n'est pas la seule activité que développe Christophe Roussel. Il travaille en consulting avec un traiteur de la région, qui emploie désormais un de ces anciens chefs pâtissiers. En parallèle, il démarche également le marché asiatique. *« Pour l'instant, nous ne vendons que 5 % à l'export, uniquement au Japon. Mais j'aimerais développer ce créneau. »*

© DR

1998
Création de l'entreprise avec une boutique à Saint-Nazaire

2004
Déménagement pour La Baule
Création de la boutique située allée des Camélias

2008
Création d'une boutique à Guérande

2011
Création d'une boutique dans le quartier de Montmartre, à Paris

2013
Ouverture d'une deuxième boutique à La Baule (près de la mer)

2013
Ouverture d'un stand dans la Halle du marché au cœur de la Baule

2014
Création d'une boutique à Pornichet

2014
Prix Stars & Métiers dans la catégorie Dynamique commerciale

i | www.christophe-roussel.fr

DE L'ATELIER AU CABINET

Les artisans experts au rapport

Références dans leur profession, ces artisans ont choisi de mettre leurs compétences au service de la justice ou des assurances. Dire la vérité, toute la vérité, est pour eux une question d'honneur. Dans l'ombre ou dans le prétoire, ils délivrent leur avis technique sur des faits afin d'éclaircir une situation. Ils sont parfois appelés toutes affaires cessantes, au détriment de leur activité, pour un temps indéfini. Mais si ce rôle d'expert est une charge, il est aussi un titre honorifique pour son détenteur, ainsi qu'un gage de qualité, de savoir-faire et de droiture auprès de la clientèle. Témoignages.

MARJOLAINE DESMARTIN

FERYDOUN KABIRY, RESTAURATEUR DE TAPIS ET TAPISSERIES

« Mettre les clients en confiance »

© PHOTOS : DR

L'expertise de Ferydoun Kabiry ne profite pas qu'à ses clients. Expert et restaurateur de tapis et tapisseries, ce Meilleur Ouvrier de France 1997, dont la société Renaissance du Tapis (Limoges) est labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant, a un savoir-faire précieux, dont il fait profiter assurances, particuliers et entreprises. *« Je réalise parfois plusieurs centaines d'expertises dans l'année. »* L'artisan est également expert auprès de la cour d'appel de Limoges, depuis janvier 2000. *« À partir du moment où j'ai été inscrit sur la liste, un juge peut demander mon avis technique en cas de litige. »* Dans la réalité, le domaine de compétence de Ferydoun Kabiry ne l'a encore jamais conduit dans les couloirs d'un tribunal. Et pour cause : *« Très souvent, les parties préfèrent trouver un compromis que d'aller en justice »*.

Malgré tout, à l'issue de sa période probatoire de trois ans, l'artisan expert a dû renouveler et justifier son inscription. *« J'ai recensé les travaux effectués pendant cette période et attesté avoir suivi des formations juridiques. »* S'inscrire dans la durée comme expert judiciaire est important pour Ferydoun Kabiry. *« Comme pour les objets d'art, le secteur des tapis et tapisseries nécessite de mettre les gens, les clients, en confiance. »*

i
www.kabiry.com

LES CONSEILS de Jean-François Jacob, conseiller du président du CNCEJ*

- Mieux vaut **justifier d'une expérience importante** - une trentaine d'années dans le métier, sauf à œuvrer dans un domaine très spécifique – avant de présenter sa candidature à la fonction d'expert judiciaire, et ne pas se décourager au premier refus.
- Les cours d'appel demandent de plus en plus à ce que les postulants soient formés à la procédure. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des compagnies d'experts, qui ont toutes un service de **formation procédurale**.
- Un expert de justice doit en toutes circonstances respecter les valeurs cardinales du serment prononcé lors de son inscription : **donner son avis en son honneur et sa conscience**.

* Conseil national des compagnies d'experts de justice

i | www.cncej.org

SYLVIE FOUANON, RESTAURATRICE DE PIANOS

« Donner ses compétences à la justice »

Maître artisan en métiers d'art, Sylvie Fouanon restaure des pianos depuis 30 ans. En 2009, son atelier Pianos Balleron (Paris) obtient le label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant). Pour prolonger ce parcours d'excellence, Sylvie Fouanon postule à la fonction d'expert judiciaire. Après appréciation de ses compétences et enquête de moralité, l'artisane est inscrite sur la liste d'experts de la cour d'appel de Paris en décembre 2011.

Dégât des eaux, litige entre assurances… : Sylvie Fouanon intervient à la demande des magistrats ou des justiciables pour émettre un avis technique qui, s'il ne s'impose pas au juge, est déterminant. *« Nous devons être impartiaux. Dire le probablement vrai et le certainement faux. »* La restauratrice s'est familiarisée avec la sphère judiciaire : *« Nous bénéficions de formations, mais cela reste très compliqué. De nombreuses personnes vérifient ce que l'on fait. Sans compter que notre expertise nous engage pour longtemps »*. La tâche est synonyme de stress… et de temps. *« Dès qu'on vous appelle, il faut se rendre disponible. La justice prend le dessus sur le travail. »* Malgré toutes les contraintes inhérentes à cette fonction, Sylvie Fouanon y est attachée. *« C'est un titre, une position, qui rejaillit favorablement sur notre activité. »* La restauratrice a fait des émules ; sa sœur Claire Giuiorgadzé, spécialisée dans la restauration de monuments historiques, a été inscrite au tableau des experts 2015 auprès de la cour d'appel de Paris.

i

www.pianos.fr

JEAN PAULIGNAN, BIJOUTIER-JOAILLIER

« Une démarche presque philanthropique »

Maître artisan bijoutier-joaillier à Thuir, Jean Paulignan est expert judiciaire auprès de la cour d'appel de Montpellier depuis 1991. *« Mon premier cas concernait une malfaçon sur des fontes. »* Malgré une année de droit et la présidence du conseil des prud'hommes de Perpignan, Jean Paulignan reconnaît volontiers que la fonction d'expert judiciaire peut être intimidante. *« On a peur de se tromper. »* En 24 ans, l'artisan est intervenu sur une vingtaine de cas… dont un en Principauté de Monaco. *« Il s'agissait aussi de malfaçons, mais les sommes en jeu étaient considérables : des centaines de milliers d'euros. »* Jean Paulignan met un point d'honneur à effectuer ses expertises minutieusement, leur consacrant le temps nécessaire. *« Ça occupe, mais les avantages sont certains. Pour le public, un expert est un homme qui connaît tout. J'ai aussi la satisfaction d'aider les magistrats à résoudre certaines affaires. »*

Depuis 1994, l'artisan est également assesseur de la Commission de conciliation et d'expertise douanière. Il a été sollicité sur une quinzaine de cas. *« J'habite à proximité de la frontière espagnole et il peut y avoir pas mal de trafic, notamment de bijoux. Mon rôle est d'évaluer les pièces que les douaniers me soumettent. »*

i

www.bijou
paulignan.com

© APCI / DR

« Une démarche de design bien menée doit rendre l'artisan plus créatif »

ANNE-MARIE BOUTIN

Fondatrice et présidente de l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI)

Convaincue de la nécessité pour les artisans de se moderniser tout en préservant leur savoir-faire, de développer leur créativité et de valoriser l'image de leur métier, Anne-Marie Boutin croit en l'intérêt du design pour les aider dans cette démarche.

PROPOS RECUEILLIS PAR BARBARA COLAS

LMA : QUEL PEUT ÊTRE L'APPORT DU DESIGN POUR LE SECTEUR ?

Anne-Marie Boutin : Les études montrent que, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, les entreprises qui ont intégré le design sont plus innovantes, la croissance de leur chiffre d'affaires plus rapide, leur développement à l'export également, et elles rebondissent plus vite après les périodes de crise. C'est vrai des entreprises artisanales. Parce que le designer observe les usages des consommateurs, il peut aider l'artisan à faire évoluer ses produits et services, parfois en rupture avec les pratiques du secteur. En apportant son regard sur le savoir-faire de l'artisan, le designer l'aide à le faire évoluer tout en préservant ce qu'il a de spécifique. Des filières menacées revisitent avec des designers leur savoir-faire traditionnel grâce à de nouveaux matériaux ou de nouvelles technologies. D'autres enrichissent leur offre en proposant des services ou produits d'accompagnement suggérant de nouveaux usages.

LMA : À QUELS AUTRES PANS DE L'ENTREPRISE LE DESIGNER PEUT-IL S'INTÉRESSER ?

A.-M. B. : Par le regard qu'il porte sur le métier, le designer peut faire évoluer les méthodes, les outils… Sa connaissance d'autres métiers lui permet de faire des innovations de transfert. Il peut bien entendu aussi travailler à la valorisation ou à la modification de l'image de l'artisan (boutique, vêtements de travail, emballages des produits, documents de communication, site Internet…). Par ailleurs, les artisans sont de plus en plus sensibles à la nécessité, pour valoriser leur profession, d'améliorer les conditions de travail de leurs collaborateurs. Ils veillent à la conception de leurs espaces de travail et de leurs outils, comme des ciseaux ergonomiques pour coiffeurs, des compas professionnels de précision pour tailleurs de pierre, menuisiers, charpentiers, luthiers, de pousse-borniers pour les électriciens ou encore de marteaux anti-vibrations…

L'APCI

Créée en 1983, **l'Agence pour la promotion de la création industrielle** est une association reconnue d'intérêt général qui valorise le design comme élément clé de l'innovation économique, sociale et culturelle. L'APCI organise ainsi **L'Observeur du design™**, prix internationalement reconnu, vitrine de l'innovation et de la créativité « à la française », et le **Forum Design, mode d'emploi™** pour l'insertion des jeunes professionnels du design. Sous la bannière **France Design Innovation™**, elle participe aux grands événements internationaux du design. Elle mène également des projets pilotes en Europe, auprès de la Commission européenne.

i | www.apci.asso.fr

LMA : COMMENT L'ARTISAN PEUT-IL INTÉGRER LE DESIGN DANS SON ENTREPRISE ?

A.-M. B. : Il ne s'agit pas de faire intervenir le design partout de manière massive. Le choix du périmètre de l'intervention et de son moment est important car le design doit s'intégrer harmonieusement dans les processus mis en œuvre par l'artisan, surtout si l'entreprise pratique le travail d'équipe. Une démarche de design bien menée doit rendre l'artisan plus créatif. On est loin de l'idée que le designer apporte sa création à un artisan réduit au rôle d'exécutant ! La qualité de la relation artisan/designer est donc primordiale. Pour choisir son designer, l'artisan peut se faire aider par un organisme de promotion du design, une organisation professionnelle, une chambre de métiers ou un consultant en innovation.

(1) Exemple pour le crédit-bail sur 60 mois et pour 50 000 km d'un Partner Pack Clim Nav 120 L1 1,6 HDi 75 FAP €5 neuf, hors option, au prix spécial de 11 590 € HT, déduction faite de la prime Peugeot de 800 € pour la reprise d'un véhicule utilitaire, au lieu de 18 850 € HT (tarif conseillé 15E du 01/09/2015). 59 Loyers mensuels de 135€ HT après un 1er loyer majoré de 3650€ HT ; chaque loyer incluant la prestation facultative Peugeot Contrat Privilèges Maintenance 60 mois/50.000 km (2). Option d'achat finale en cas d'acquisition 2 720 € HT.
(2) Selon les conditions générales du Peugeot Contrat Privilèges Maintenance, disponibles dans les points de vente Peugeot. Offre non cumulable, réservée aux professionnels, valable jusqu'au 31/12/2015 pour un Partner Pack Clim Nav 120 L1 1,6 HDi 75 FAP €5 neuf, dans le réseau Peugeot participant, et sous réserve d'acceptation du dossier par PEUGEOT FINANCE / CREDIPAR, SA au capital de 138 517 008 €, RCS Nanterre n° 317 425 981, 12 avenue André Malraux, 92300 Levallois-Perret, mandataire d'assurance n° ORIAS 07 004 921 (www.orias.fr).

MOTION & EMOTION

PEUGEOT
PROFESSIONNEL

PEUGEOT REIMS
16 avenue Brébant - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 31 31

PEUGEOT CORMONTREUIL
Boulevard d'Alsace Lorraine - 51350 Cormontreuil
Tél. 03 26 77 31 31

ASSUR-BP SANTÉ COLLECTIVE
VOUS AVEZ DES OBLIGATIONS, **NOUS AVONS DES SOLUTIONS**

Professionnel, vous employez au moins 1 salarié :
vous devez mettre en place une complémentaire santé collective au plus tard le **1er janvier 2016**.

La Banque Populaire est à vos côtés pour vous accompagner dans votre démarche.

Rencontrez votre conseiller ou connectez-vous sur www.bpalc.fr
Banque Populaire DIRECT : 03 54 22 10 00
(appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

ASSUR-BP Santé Collective est une offre de Macif-Mutualité. Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable – 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz ORIAS n°07 005 127. Lotus Bleu Réf. : 09/2015 – Crédit photo : Getty Images – DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE.

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
ADDITIONNER LES FORCES, **MULTIPLIER LES CHANCES**

BANQUE POPULAIRE